MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/03/2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET VILLE

N° 2023-024

Le Conseil municipal légalement convoqué le 21/03/2023, s'est réuni le 28/03/2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s :
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Emmanuelle Grèze M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Natacha Devriendt El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, Mme Joane Giraudon, M. Sébastien Le Ferrec, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Jules Thomas.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5
Mme Sonia Roisin à M. Olivier Thomas
M. Alexandre Bussière à Mme Natacha Devriendt El Hayek
Mme Arlette Bourdelot à M. Sylvain Legrand
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
M. Enzo Sodano à M. Gilles Guillaume

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance

N° 2023-024

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;

CONSIDERANT l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT que le compte de gestion 2022 visé par le comptable public fait ressortir, pour 2022, un excédent de 2 042 187,28 € en section de fonctionnement et un excédent de 716 374,86 € en section d'investissement ;

CONSIDERANT les restes à réaliser 2022 ;

CONSIDERANT la fiche de calcul des résultats ci-dessous :

Section de fonctionnement	
Titres de recettes	17 771 855,98 €
Mandats de dépenses	15 729 668,70 €
Résultat de l'exercice 2022	*2 042 187,28 €*
Reprise du résultat de fonctionnement 2021	3 372 507,02 €
Excédent global de fonctionnement 2022	**5 414 694,30 €**
Section d'investissement	
Titres de recettes	7 426 711,09 €
Mandats de dépenses	6 710 336,23 €
Résultat de l'exercice 2022	*716 374,86 €*
Reprise de l'excédent d'investissement 2021	301 933,87 €
Excédent global d'investissement 2022 reporté	**1 018 308,73 €**
Restes à réaliser : recettes	823 653,00 €
Restes à réaliser : dépenses	4 771 324,98 €
Déficit global d'investissement 2022 avec RAR	- **2 929 363,25 €**
Résultat global	**2 485 331,05 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **CONSTATE et APPROUVE** les résultats de l'exercice budgétaire 2022,

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

  - Article 1068 (recette d'investissement) : 2 929 363,25 €

  - Article 002 (recette de fonctionnement) : 2 485 331,05 €

  - Article 001 (recette d'investissement) : 1 018 308,73 €

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20230328-DEL2023-024-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023